

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2020 Affichage : 01/10/2020



Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2020 - DAJ-41

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020

NOMINATION DE SEPT MANDATAIRES REPRESENTANTS DU SY.MEG A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (SEML) GUADELOUPE ENR SUITE AU RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt, le vendredi 25 du mois de septembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
1	DAVID	Pierre-Emile		X	HOUBLON	Christine		
2	MERIDAN	Didier	X		CELIGNY	Jean-Luc		
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges	X	
4	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre		
5	EUSTACHE	Fred	X		MOUSSE	Tony	X	
6	CHALUS	Ary		X	BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain		
8	FAIRFORT	Éric	X		BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X				
10	RICHARD	Maryvonne		X				
11	ABELLI	Thierry		X	COËZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby		X	DORVILLE	Murielle		
14	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David	X	
15	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme	X		MOUILA	Gladys		
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille		
18	LANDRY	David		X	ROSEAU	Fabrice		
19	CORNET	Cédric		X	FRAIR	Jules		
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X	DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix		X	SAHAI	Serge	X	
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	COMBES	Yvon		X	BEAUZOR	Lucien	X	
27	MAES	Jean-Claude	X		ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		X	ТОТО	Joel		
29	MANNE	Éric	X		DANQUIN	Alberte		
30	LUSINE	Jacqueline		X	EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick	X	
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie		

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2020 Affichage : 01/10/2020

TITULAIRES			Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
33	DEZAC	Philippe	X		COQUITTE	Richard		
34	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERSIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella	X		MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille	X		PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin	X		FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE- MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy	X	
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre		X	BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy	X		MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie		
50	RICHARD	Albert	X		SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	FOY	Manon		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge	X		LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric	X		DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon		X	BRESLAU	Nicolas		<u>-</u>

Procurations: M. Georges **COUPPE DE KERMARTIN** à M. Éric **LATCHOUMANIN**.

Secrétaire de séance : Mme Ornella KINDEUR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2020 Affichage : 01/10/2020

NOMINATION DE SEPT MANDATAIRES REPRESENTANTS DU SY.MEG A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (SEML) GUADELOUPE ENR SUITE AU RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

Le Comité Syndical, par délibération n° DEL-2015-JUR-22 du 24 Juillet 2015 a décidé de constituer la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) Guadeloupe EnR.

Cette entité a pour objet :

- La production d'énergie électrique de source renouvelable et l'exploitation de toute installation y concourant
- La promotion, la valorisation et la fourniture d'énergie de source renouvelable et de toute opération concourant à la transition énergétique
- La mise en valeur et l'ingénierie dans le domaine de l'efficacité énergétique
- La recherche et le développement dans le domaine des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dont le stockage, les smarts grids, les dispositifs d'autoconsommation.

Plus généralement, elle vise toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière et immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, soit directement ou indirectement, par des prises de participation dans les sociétés commerciales dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social, celles-ci étant soumises aux dispositions de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les statuts de la SEML Guadeloupe EnR et l'article L.1524-5 du CGCT, le Sy.MEG, administrateur et actionnaire public est tenu de désigner sept (7) mandataires sociaux qui siégeront pendant toute la durée du mandat au Conseil d'Administration de la SEML Guadeloupe EnR.

Pour rappel, les personnes choisies doivent respecter les conditions suivantes :

- Ne pas être âgée de plus de 75 ans ;
- Ne pas exercer plus de cinq (5) mandats d'administrateurs de sociétés anonymes ayant leur siège en France.

Il convient donc de nommer sept (7) délégués au sein du Comité Syndical et d'identifier celui qui représentera le Sy.MEG à l'assemblée générale des actionnaires.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2020 Affichage : 01/10/2020

NOMINATION DE SEPT MANDATAIRES REPRESENTANTS DU SY.MEG A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (SEML) GUADELOUPE ENR SUITE AU RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1521-1 à 1525-3 relatifs aux Sociétés d'Economie Mixtes Locales (SEML),

Vu la loi n°83-597 du 7 juillet 1983 relatives aux SEML,

Vu la loi n°2002-1 du 2 janvier 2002 tendant à moderniser le statut des SEML,

Vu le Code du commerce,

Vu la délibération du Comité Syndical DEL-2015-JUR-22 en date du 24 Juillet 2015 portant constitution de la SEML Guadeloupe EnR,

Vu la délibération du Comité Syndical DEL-2017-DAF-03 en date du 20 Janvier 2017 portant augmentation du capital de la SEML Guadeloupe EnR,

Vu les statuts de la SEML Guadeloupe EnR,

Vu la délibération du Comité Syndical DEL-2020-DAG-15 portant installation du Comité Syndical,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	35
Abstentions	0
Voix contre	0

DECIDE:

Article 1: De nommer mandataires du Sy.MEG au Conseil d'Administration de la SEML Guadeloupe EnR pour la période 2020-2026, les sept (7) délégués suivants :

Civilité	Prénom	Nom
Monsieur	Daniel	DULAC
Monsieur	Jean-Marie	BERCHEL
Monsieur	Merlin	MELANE
Monsieur	André	PETIT
Monsieur	Laurent	CHERALDINI
Monsieur	Jean-Pierre	LAVAURY-BOSC
Monsieur	Fred	EUSTACHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200010759-20200925-DEL-2020-DAJ-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2020 Affichage : 01/10/2020

<u>Article 2</u>: De désigner Monsieur Daniel DULAC représentant du Sy.MEG à l'assemblée générale des actionnaires.

<u>Article 3</u>: D'autoriser les mandataires ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou la jonction des fonctions de Président et de Directeur général de la société d'économie mixte.

<u>Article 4</u>: D'autoriser un mandataire à assurer la présidence du Conseil d'administration dans le cas où le Conseil d'administration désigne le Sy.MEG à cette fonction.

<u>Article 5</u>: D'autoriser les administrateurs à percevoir au titre de leurs fonctions au sein de la société une rémunération maximum annuelle qui sera déterminée par le Conseil d'administration.

Article 6 : De confier au Président l'exécution de la présente décision.

<u>Article 7</u>: Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le mercredi 30 septembre 2020 Président DULAC Daniel

